



CRUNSS Bordeaux du 20/10/2017

Déclaration liminaire du SNEP FSU Bordeaux

Le Comité International Olympique a récemment confirmé le choix de la France et de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ces jeux doivent être l'occasion d'un nouvel élan pour le sport en France. Outre le fait que le SNEP-FSU s'engagera pour faire respecter la Charte sociale consubstantielle de la candidature de Paris 2024 sur le respect de l'environnement, des coûts raisonnables et maîtrisés (des questions se posent déjà...) et une réutilisation des infrastructures au bénéfice de la population, notre syndicat portera des propositions éducatives ambitieuses en matière de développement de l'EPS et de promotion du Sport scolaire. Pour que la fête soit réussie, il faudra que les jeunes puissent y participer notamment ceux issus des quartiers populaires, des outre-mers, de la ruralité... Les élèves dans nos écoles aujourd'hui sont les sportifs de demain et ceux de 2024 seront leurs successeurs. Leur participation lors de cet événement est nécessaire pour inscrire dans la durée le sport comme un élément de culture indispensable dans une société moderne. Dans le cadre de cette construction, le SNEP-FSU porte le projet de construire en amont de Paris 2024, des « Jeux Olympiques scolaires ». Dans cette optique, les Associations Sportives d'établissement et l'UNSS sont des outils éducatifs précieux que beaucoup de pays nous envient. Le modèle du sport scolaire peut représenter une forme d'alternative aux dérives du sport marchand telles que nous les rencontrons à l'occasion de chaque Grand Evènement Sportif planétaire. Plus que tout autre pays, la France forte de ses valeurs humanistes, démocratiques, sociales et laïques, doit porter les germes d'une refondation du modèle sportif. Pourtant, le projet de budget 2018, tant sur le sport que l'EPS, ne va pas dans le sens du développement d'une nation sportive. Par ailleurs, nous demandons, suite au CSE du 19 octobre 2017 concernant la modification du DNB pour 2018, le retour à une épreuve d'EPS d'urgence ! Il y a grand écart entre les annonces et les actes.

Ce CRUNSS aura pour objet principal la mise en œuvre du plan académique de développement du sport scolaire. Nous devons donc nous questionner sur : De quoi a besoin le sport scolaire pour se développer ?

La qualité du service public résulte des moyens qui lui sont alloués. Sans moyen, aucune politique ne peut se développer.

1, Des moyens humains. Nous alertons tous les membres du CRUNSS sur la crise de l'emploi en EPS dans l'académie de Bordeaux. A la rentrée, dans 5 établissements, il manquait un prof d'EPS face aux élèves. Le potentiel de remplacement est presque réduit à néant. Et si nous souhaitons développer le service public, il n'est pas possible :

- que certains enseignants soient affectés le 27/9, journée nationale du sport scolaire !
- que des agents non titulaires se voient proposer des contrats sans le forfait AS dans leur service !

Nous dénonçons le fait que les agents non titulaires ne soient pas placés dans de bonnes conditions par le rectorat pour animer le sport scolaire. Ici un forfait qui manque encore à ce jour, ici un forfait « sectionné » pour permettre en plus l'animation d'une section sportive. Nous demandons solennellement à M. le Président du CRUNSS de donner des consignes à ses services pour que le sport scolaire soit respecté pour tous les enseignant.es d'EPS titulaires ou non, à temps complet ou à temps partiel, comme le rappelle la note de service du 21 mars 2016 faisant suite au décret du 7 mai 2014.

C'est un vaste plan de recrutement qui est nécessaire, mais aussi un plan d'investissement dans l'enseignement supérieur quand les places en STAPS sont peu de chagrin dans notre académie, et que la sélection a maintenant lieu (aussi) à la fin de la licence, laissant de nombreux étudiants sur le carreau. L'annonce de 2600 suppressions de postes dans le second degré constitue un très mauvais signal pour le service public.

Nous faisons aussi remonter la nécessité de recruter des postes de secrétaires pour les services départementaux du 40 et du 47 afin d'améliorer le service public. Les missions des cadres UNSS sont très vastes.

Si nous saluons l'action des DSDEN et de la Direction Régionale pour aider les cadres, nous souhaitons qu'une solution à long terme soit trouvée. Une augmentation de la subvention du MEN à l'UNSS peut servir à améliorer les conditions de travail dans les services de l'UNSS en recrutant des secrétaires.

Parce que le développement du sport scolaire dans le second degré passe aussi par un sport scolaire de qualité dans le premier degré, nous tenons à alerter le CRUNSS sur le fait que les heures d'indemnisation des « postes particuliers USEP » en Gironde vont être supprimées. C'est pour nous un enjeu fort. Dans l'intérêt du sport scolaire, ce dispositif particulier girondin, aurait dû s'étendre plutôt qu'être supprimé.

2, Il faut aussi des moyens financiers. Dans un contexte où l'UNSS est devenue la deuxième fédération sportive de France, et où elle est toujours la première fédération féminine, le SNEP FSU considère que la subvention du MEN doit être doublée. De nombreuses AS sont en difficultés financières au regard de l'augmentation des coûts des transports, d'un coût de contrat élevé. En 10 ans, la part des familles et des AS dans le budget de l'UNSS est passée de 67 % à 76 %, quand la part des subventions du MEN et JS est passée de 33 à 24 %. Nul doute qu'avec un tel désengagement, il soit demandé aux AS d'aller « chercher » des fonds. Nous demandons d'envisager des solutions pérennes : doublement des subventions, aides des EPLE, aide à la prise de licence, etc.. En effet, le développement d'opérations financières, dans les AS et les services départementaux de l'UNSS, nous inquiète. C'est encore aller chercher dans la poche des familles des moyens de fonctionnement. C'est de plus, un investissement humain qui serait plus profitable au développement des pratiques (sportives ou démocratiques). Ce n'est plus pour « organiser des plus » (sortie de fin d'année, etc.) que ces opérations sont réalisées, mais bien pour permettre au sport scolaire de fonctionner. Cela ne nous semble pas être le rôle d'une mission de service public.

A ce titre, le SNEP FSU prend acte positivement de la pérennité du dispositif d'aide aux AS en Lycées et LP sur le périmètre de l'ancienne région Poitou-Charentes, il a déjà communiqué en ce sens auprès des collègues. Il demande à ce que celui-ci soit étendu à l'ensemble des AS de la Nouvelle-Aquitaine. Nous proposerons un vœu en ce sens en fin de CRUNSS.

3, Ce sont aussi des moyens matériels, des installations sportives et un temps dédié le mercredi après-midi. Pourtant rappelé dans la PADSS 2012-2016 le rectorat a pris de trop nombreux mercredis les années passées et nous venons d'apprendre que le prochain CTA se tiendra le mercredi 8/11 après-midi. Nous rappelons que ce temps doit être libéré pour tous les enseignants d'EPS.

4, Des moyens pour exercer la démocratie: C'est la tenue nécessaire, à minima, de 2 CRUNSS par an (ainsi que des CDUNSS dans tous les départements). Le travail démocratique réalisé pour l'ancien PADSS a été riche d'échanges, de débats et de propositions. Nous regrettons par contre sa mise en œuvre. Nous le disons tout net : les plans votés doivent appeler des changements et évolutions et le suivi régulier est une nécessité forte. Nous ne reprendrons pas ici tous les items de l'ancien plan qui n'ont pas été mis en œuvre, mais c'est pour nous un gâchis considérable. Des heures de travail, de discussions et de débat, un vote unanime en CRUNSS pour un PADSS qui n'a été que (très) partiellement suivi. Le SNEP-FSU continuera d'être force de propositions, mais il demande solennellement que le PADSS soit ensuite mis en œuvre par son Président.

Nous souhaitons aussi dénoncer le retard pris sur le travail du PADSS. De nombreux départements ont attendu le travail académique pour lancer leurs travaux. Ils le feront dès ce début d'année car le PADSS 2016-2020 n'aboutira sans doute pas avant 2018. A ce titre, au dernier CRUNSS, nous posions une question diverse, la réponse était que le groupe de travail devait se réunir en Janvier-février 2017... nous attendons toujours !

Dans le cadre du point PADSS à l'ordre du jour, le SNEP-FSU fera la proposition, en même temps que les travaux, de la mise en place d'un groupe de travail concernant la répartition des crédits d'animation dans l'académie. En effet, cette répartition fonctionne sur les « anciens critères » et il nous semble souhaitable qu'une discussion s'ouvre entre tous les acteurs du sport scolaire, comme cela avait été fait pour la répartition des IMP pour les coordonnateurs de districts, pour essayer d'aboutir à une répartition plus équitable entre les départements, validée ensuite par le CRUNSS.

La démocratie c'est aussi permettre les expressions des acteurs du sport scolaire, pour faire part de leurs analyses et leurs propositions. Depuis quelques années, les élus du SNEP-FSU (ainsi que ceux du SE-UNSA)

siégeant de droit dans les CDUNSS et CRUNSS se voient privés de parole dans l'ordre du jour des réunions de rentrée de l'UNSS. C'est une situation récurrente insupportable et nous demandons solennellement à M. Le Président du CRUNSS de prendre une décision comme nous l'avons demandé à notre audience au rectorat du 3 octobre.

Pour le SNEP FSU, le rattachement du sport scolaire au chapitre budgétaire « culture, sport et loisir » du budget du conseil régional ne répond pas aux exigences « scolaires » de l'UNSS. Le SNEP FSU réitère sa demande de rattachement du sport scolaire au chapitre budgétaire « Enseignement du second degré », comme c'était le cas dans les anciennes régions Aquitaine et Limousin.

Le SNEP FSU réaffirme une nouvelle fois son engagement en faveur du développement du service public du sport scolaire. Il est, avec plus de 25% de licenciés dans l'Académie de Bordeaux, un vecteur essentiel de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, dans l'accès des jeunes à la pratique sportive. Le SNEP FSU continuera, avec la profession, à militer pour son renforcement et son développement ! Nous tenons à rappeler notre attachement à ce service public et la nécessité, en cas de difficulté particulière de s'attacher à les résoudre et non laisser les AS dans leurs difficultés. C'est en ce sens que nous continuons à demander la mise en place de réels observatoires des AS en difficultés, comme indiqué dans le PADSS 2012-2016.

Enfin, nous souhaitons faire remonter en CRUNSS la colère de très nombreux enseignant.es d'EPS suite au visionnage de la vidéo « promotionnelle » de la JNSS 2017. Cette vidéo a été envoyée par la direction nationale et nous ne pouvons comprendre comment l'UNSS cautionne un message avec autant de propos sexistes, machistes et déplacés. Sachez que les enseignant.es qui œuvrent tous les jours à la lutte contre les discriminations, au développement des valeurs d'égalité et de fraternité condamnent fermement cette vidéo. Notre organisation syndicale a demandé à M. le Ministre d'intervenir au plus vite. Nous connaissons que trop bien certaines dérives du sport et luttons quotidiennement pour les transformer. Depuis notre intervention, cette vidéo a été :

- supprimée du site de l'UNSS (dans un premier temps)
- supprimée de You tube (dans un second temps)

Nous l'affirmons fermement : il n'y a pas « d'humour » sur les questions de dominations et de discrimination, nous devons être très attentifs, à tous les niveaux, au développement d'un « sexisme ordinaire » contre lequel nous devons toutes et tous être sensibilisé.es. Si la communication est une nécessaire dans le cadre du sport scolaire, nous devons veiller à :

- qu'elle ne prenne pas le pas d'un point de vue financier (et d'engagement humain) sur le cœur de nos pratiques (sportives et démocratiques)
- qu'elle se fasse autour des valeurs que nous portons. Le respect de tous, et notamment des femmes car cette vidéo renvoie à énormément de clichés sexistes sur le sport.

Sur proposition du SNEP FSU, la réunion de rentrée de l'UNSS Gironde a accueilli les collègues avec l'exposition du CDOS Gironde « Femmes et sport, au-delà du cliché ». Le travail mené par le CDOS 33 est remarquable, et il ne faudrait pas que l'UNSS aille à l'inverse de cet engagement pour lutter contre toutes les discriminations.

Je vous remercie de votre attention.